

2. ELÈVES ÉLIGIBLES À L'INTÉGRATION

Démarche à suivre :

Si l'élève a suivi un cursus primaire en enseignement spécialisé, il peut bénéficier d'une intégration. Il faudra alors prendre contact avec le pôle territorial dont dépend l'école pour mettre en ordre son inscription, puis avec la référente intégration de l'ACJ.

Contacts :

Pour toute inscription, vous devez contacter madame Pastore, coordinatrice du **pôle CECP PARVIS (Ixelles ; Saint-Gilles ; Anderlecht)** : ipastore@stgilles.be – 0490 67 72 58

Pour rencontrer l'équipe sur place à l'ACJ, contacter madame ARNAUD, référente intégration : larnaud@stgilles.brussels

Possibilité de rendez-vous : du mardi au vendredi (en matinée)

Missions :

- Rencontrer les parents en début d'année pour mieux comprendre la situation et les difficultés de l'élève, et après chaque conseil de classe.
- Participer à la rédaction le protocole d'aménagements raisonnables et transmettre à l'équipe éducative
- S'assurer de la bonne mise en œuvre de ce dernier
- Rester à l'écoute des demandes/besoins des professeurs vis-à-vis des élèves en intégration
- Monitorer de manière régulière la situation de l'élève (sur le plan scolaire et social)
- Rencontrer plusieurs fois par an les acteurs en lien avec le parcours scolaire de l'élève (direction ACJ, CPMS, éducateurs, coordination du pôle)
- Suivi régulier ou ponctuel des élèves en fonction des besoins exprimés

Liens & sites utiles :

Décret Aménagements Raisonables de 2017 :

https://gallilex.cfwb.be/sites/default/files/imports/49466_019.pdf?TSPD_101_R0=086d14549aab20001faadcd04c8925651fe5873e6f1c251a7555ee24b491e607b3f23a19de1be65b081cf0bafc14300012300692f501645c331f70cae09d24964c8df6515cfe902cf781d4407c352834f9e7dcb243c50bcd247d82ebef0c4ce5

Fiches outils AR : http://enseignement.be/index.php?page=23827&do_id=14747

APEDA : <https://www.apeda.be/>

Lirtuel : <https://www.lirtuel.be/>